

N° 4370ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le 29 AOUT 2024

DECISION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu la circulaire n°1 du 05 Février 2019 relative aux conditions pour pourvoir aux postes de chef de division et de chef de service ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir au poste de responsabilité suivant :

Direction	Poste vacant
Tanger-Tetouan-Alhoceima	Service Vétérinaire de M'Diq-Fnideq

H ✓

..//



Article 2 : l'appel à candidature est ouvert au profit des fonctionnaires titulaires et agents contractuels relevant dudit Office remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'au moins de 2 ans d'ancienneté en qualité du titulaire ou 3 ans d'ancienneté pour les agents contractuels ;
- Etre classé, au moins au grade de Médecin Vétérinaire, ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- Disposer au moins d'une attestation ou diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 2^{ème} grade ou un grade équivalent.

De même, l'appel à candidature est ouvert au personnel titulaire et aux agents contractuels classés au grade d'**administrateurs 3^{ème} Grade**, ou à des grades équivalents ayant un indice similaire, disposant d'**au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité du grade d'Administrateur 3^{ème} grade**, ou à des grades équivalents.

Article 3 : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes (en 4 exemplaires) :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis des supérieurs hiérarchiques (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le **23 SEP. 2024** sous pli fermé.

Article 5 : la présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma.

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.

H *[Signature]* E

ONSSA
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah